



## Qu'est-ce qu'ils ne savent pas?

Vous connaissez parfaitement votre ferme. Néanmoins, on ne peut pas attendre que les travailleurs sachent chaque détail de votre exploitation. C'est pour cette raison que pour chaque exploitation, il est essentiel d'avoir un programme établi qui oriente correctement les jeunes ou nouveaux travailleurs ou ceux qui retournent au travail à la ferme. L'établissement d'un programme d'orientation facilitera le transfert de certaines des connaissances que vous avez acquises de votre expérience à la ferme aux travailleurs qui vous aideront avec vos activités quotidiennes.



## PROGRAMME DE BASE POUR L'ORIENTATION DES NOUVEAUX EMPLOYÉS

Les éléments clés d'un programme d'orientation destiné aux nouveaux employés doivent être examinés avec les jeunes et nouveaux travailleurs agricoles et ceux qui retournent au travail. Les sections suivantes

décrivent des meilleures pratiques d'un programme de base.

**Politiques.** Il faut discuter les politiques pour la ferme avec le travailleur. Passez en revue des éléments tels que les règles de sécurité, la politique du travail en solitaire, les espaces fumeurs, les règles relatives aux drogues et à l'alcool et les politiques contre le harcèlement.

**Pratiques et procédures propres à la ferme.** Passez en revue les pratiques et procédures qui sont propres à votre ferme. Un programme d'orientation doit inclure un examen des procédures normalisées d'exploitation pour le maniement du bétail, l'utilisation des véhicules agricoles, l'entretien de l'équipement et les zones sécuritaires (où la présence d'enfants ou de piétons est permise).

**Identification des dangers du lieu de travail.** Vous devez discuter des dangers spécifiques liés à l'exploitation agricole avec les travailleurs. Ne prenez pas pour acquis qu'un travailleur ayant de l'expérience avec une autre exploitation agricole connaîtra vos équipements, animaux ou installations. Prenez le temps de passer en revue les dangers que vous avez repérés dans votre ferme.

**Équipement de protection individuelle (ÉPI).** Vous devez passer en revue les exigences et attentes relatives aux ÉPI. Votre ferme exige-t-elle le port de chaussures de sécurité ou d'une protection respiratoire, auditive ou d'un autre type? Une fois que vous avez établi les exigences minimales pour votre exploitation, assurez-vous de fournir une formation aux travailleurs sur les attentes

## Définitions

**Jeune travailleur** – Un travailleur entre 16 et 18 ans.

**Nouveau travailleur** – Un travailleur qui est nouveau à une entreprise agricole.

**Travailleur qui retourne au travail** – Un travailleur qui a travaillé antérieurement dans une ferme mais pas depuis six mois.

concernant l'utilisation, l'entretien et la maintenance appropriés des ÉPI.

**Plan d'intervention d'urgence.** Les protocoles d'intervention d'urgence sont un élément fondamental de votre programme d'orientation. Vous devez communiquer à tous les nouveaux travailleurs vos renseignements en cas d'urgence, les emplacements de l'équipement d'urgence comme les trousseaux de premiers soins, extincteurs et douches oculaires, les points de rassemblement, les plans de sauvetage et les responsabilités en cas d'urgence.

**Communication sur la sécurité.** Les communications sur la sécurité et la façon dont les travailleurs doivent discuter des questions de sécurité doivent être établies pendant l'orientation. Avec quelle fréquence est-ce que les réunions de sécurité seront tenues? Qui effectuera les inspections? Comment les incidents sont-ils traités et signalés? Précisez toute personne qui doit être informée pour chaque situation spécifique.

## ORIENTATION ET FORMATION DES JEUNES TRAVAILLEURS

Les jeunes travailleurs agricoles constituent une catégorie spéciale de



travailleur exigeant le niveau le plus élevé de soutien lors du processus d'orientation. Quand vous décidez d'embaucher de jeunes travailleurs pour votre exploitation, vous devez maintenir vos normes élevées pour la formation, la supervision et l'encadrement continu. En tant que propriétaire agricole, vous devez déterminer quelles tâches spécifiques un jeune travailleur sera capable d'accomplir et quelles tâches il ne doit pas effectuer. Une formation personnalisée pour ces tâches diffèrera selon l'âge et l'aptitude du travailleur.

Reconnaissez le fait que les jeunes travailleurs pensent d'une façon différente que les adultes mûrs. Ils ont tendance à :

- généraliser leurs compétences d'une tâche à l'autre;
- croire qu'ils sont immortels et ne peuvent pas être blessés; et
- croire qu'ils ont la taille et la force pour surmonter tout problème.

Le temps de supervision à temps plein des jeunes travailleurs exigé dépendra de la compétence et de la maturité de la personne. Un des aspects les plus problématiques de l'emploi de jeunes travailleurs est qu'ils peuvent croire qu'ils sont capables d'accomplir une tâche mieux que vous et qu'ils n'ont pas besoin de votre surveillance de près. Développez des rôles de supervision des tâches dans lesquels le jeune travailleur travaille toujours avec d'autres personnes et où il accomplit les tâches avec des mentors d'expérience. Ne mettez pas les jeunes

travailleurs dans des situations de travail en solitaire.

## ORIENTATION ET FORMATION DES NOUVEAUX TRAVAILLEURS

Au-delà de l'orientation identifiée ci-dessus, on doit tenir compte des considérations suivantes quand on fournit une orientation aux nouveaux travailleurs agricoles.

**Formation au cours d'emploi (formation pratique).** Lors de la formation au cours d'emploi, un formateur passe en revue la formation préliminaire pertinente avec un travailleur pendant qu'il accomplit une tâche spécifique. Par la suite le superviseur évalue la capacité du travailleur d'effectuer le travail selon les attentes. Les évaluations de compétence sont courantes pour ce type de formation. Une fois que le travailleur a démontré qu'il peut accomplir la tâche de manière compétente et sécuritaire, le superviseur donnera son approbation écrite de sa performance. Les nouveaux travailleurs ne sont pas autorisés à effectuer des tâches seuls jusqu'à ce qu'ils reçoivent l'approbation du propriétaire agricole ou d'un superviseur. Fournissez la supervision et des visites périodiques au nouveau travailleur afin de confirmer qu'il est capable de continuer d'accomplir les tâches correctement.

N'oubliez pas, les nouveaux travailleurs n'ont aucune expérience avec l'équipement ou les processus qui se trouvent dans votre ferme. Même s'ils ont travaillé avec des appareils ou



processus semblables dans une autre ferme, ils ne connaissent pas votre exploitation. Les nouveaux employés ont besoin d'une formation sur les processus, l'entretien, les dangers, les règles de fonctionnement, les exigences relatives aux inspections et les limites d'exploitation.

## ORIENTATION ET FORMATION DES TRAVAILLEURS QUI RETOURNENT AU TRAVAIL

La plupart des gens connaissent les conditions routières en hiver au Canada. Chaque année nous passons nos étés jouissant des conditions routières relativement sécuritaires et nous oublions comment conduire dans les conditions en hiver. Ensuite la première tempête hivernale de la saison arrive et nous essayons de nous rappeler comment conduire de façon sécuritaire. Le même scénario s'applique aux travailleurs qui retournent au lieu de travail après une période prolongée. Les exploitants doivent revoir certaines exigences de base en matière de formation avec les travailleurs qui retournent, afin de rafraîchir leur mémoire et renouveler leurs compétences.

**Réorientation des travailleurs.** Après avoir laissé leur emploi pendant une période prolongée, les travailleurs ont tendance à oublier les règles, politiques et procédures de la ferme. Le programme d'orientation en entier doit être offert aux travailleurs qui sont absents de la ferme depuis six mois ou plus.

**Révision du plan d'urgence.** Menez une révision approfondie du plan d'intervention d'urgence pour votre ferme.

**Révision des dangers et de l'évaluation des dangers.** Une combinaison de facteurs, comprenant le temps de congé et les conditions en constante évolution dans votre ferme, peut signifier que vos travailleurs qui retournent ne sont pas conscients des dangers actuels dans votre

exploitation. Passez en revue tous les dangers dans votre ferme avec vos travailleurs qui retournent et faites revoir tous les processus d'évaluation des dangers qui s'appliquent à votre exploitation.

**Perfectionnement des travailleurs.** L'exploitation agricole est dynamique. Les changements se produisent régulièrement en matière d'équipement, de bétail et (ou) de pratiques. Confirmez que

les travailleurs qui retournent sont compétents dans l'exécution du travail et qu'ils sont conscients des procédures normalisées d'exploitation actuelles. Formez-les sur tous les nouveaux appareils, le nouveau bétail et (ou) les nouvelles pratiques.

## Ressources

[www2.worksafefbc.com](http://www2.worksafefbc.com)  
[cchst.ca](http://cchst.ca)

## Un petit montant peut mener loin

L'orientation et la formation appropriées contribueront grandement à l'assurance de la sécurité de tout le monde qui travaille dans votre ferme. Quand les travailleurs sont nouveaux, jeunes, ou quand ils retournent après une absence prolongée, il est très important de faire preuve d'une diligence raisonnable et de vous assurer qu'ils connaissent vos politiques et

procédures, qu'ils savent quoi faire dans une situation d'urgence, qu'ils comprennent comment repérer et signaler les dangers, et qu'ils sont à l'aise dans l'exécution de leurs tâches de façon sécuritaire. Avec un peu de temps supplémentaire pour la révision et le perfectionnement, vous pouvez contribuer à maintenir la sécurité et la productivité de votre ferme.



Note : Dans le présent document, la forme masculine appliquée aux personnes désigne les hommes et les femmes.



Cet outil de producteur a été élaboré par l'Association canadienne de sécurité agricole (ACSA) avec l'appui des groupes suivants : le Gouvernement du Canada dans le cadre de *Cultivons l'avenir 2* (une initiative fédérale, provinciale et territoriale), la Fédération canadienne de l'agriculture, Financement agricole Canada, Ag for Life, CHS, Imperial Oil, Pioneer Hi-Bred Limited et le ministère de l'Agriculture et du Développement rural de l'Alberta.